

Lyon, le Vendredi 11 Janvier 2019

Madame Nathalie PERRIN
Maire du 1^{er} arrondissement

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Place des Terreaux

Madame la Maire,

Par délibération du 5 décembre 2018, le Conseil du 1^{er} arrondissement de Lyon a formulé, suite à la saisine du 23 novembre 2018 du Conseil territorial du 1^{er} arrondissement, une question écrite au Maire de Lyon, au sujet de la place des Terreaux.

Comme vous le savez, et comme n'ont pas manqué de le rappeler Jérôme Maleski et Jean-Yves Sécheresse, la Ville de Lyon poursuit son engagement et son action au service de l'amélioration du cadre de vie des lyonnais.

Dans la même veine, et afin de permettre une meilleure cohabitation des usages sur la voie circulée de la place des Terreaux, nous avons été amenés à déposer les feux tricolores en 2014. Puis, en 2015, le revêtement a été refait en asphalte grenailé.

Au regard de différents éléments, nous avons fait le choix de ne pas remettre en place la signalisation horizontale (signalisation des files, des flèches, des pictogrammes vélos et des passages piétons).

La signalisation horizontale, et donc le marquage de passages piétons, n'est pas obligatoire en zone 30. Or, la place des Terreaux est en zone 30 comme l'ensemble de la Presqu'île.

L'objectif de la zone 30 est, compte tenu de la très forte fréquentation piétonne en Presqu'île (11 millions de piétons par an sur l'axe République), d'améliorer la qualité de l'environnement urbain et d'apaiser la circulation. L'espace public se veut plus sûr, plus lisible et plus accessible pour tous les usagers, notamment les plus fragiles.

En favorisant l'accessibilité de la chaussée aux piétons (mise à niveau, absences de feu de circulation et de marquage des passages piétons,...), ceux-ci peuvent traverser facilement en tout point.

A l'issue d'un travail d'observation mené sur la place des Terreaux, il est apparu que les traversées « à vue » fonctionnent sans passages piétons. De plus, l'absence de marquage sur la voirie (ni flèches, ni bandes axiales), invite les automobilistes à une plus grande vigilance.



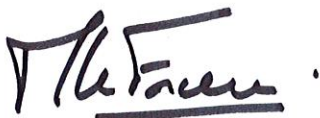
Cela renforce l'aspect piétonnier de la place en gommant l'aspect routier et ses codes. De plus, les chauffeurs de bus sont régulièrement sensibilisés sur la nécessité de rouler au pas en traversée de la place des Terreaux.

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de Cœur Presqu'île, la rénovation de la place des Terreaux qui devrait être livrée fin novembre 2019, reprend ces principes. A l'appui, l'ensemble de la place des Terreaux sera réglementée en zone de rencontre (zone 20), comme la rue Joseph Serlin Ouest. La signalisation verticale (panneaux) rappelant la réglementation sera posée en concordance en amont de la place.

Enfin, suite à la livraison de la place, il est précisé qu'après une période d'observations et qu'en cas de dysfonctionnement avéré, l'aménagement qui va être réalisé est compatible avec la mise en œuvre de passages piétons et de signalisation lumineuse (fourreaux en attente).

Ces partis pris sont le fruit d'un travail fin mené par la ville de Lyon, et reflètent notre volonté de repenser l'espace urbain en donnant toute sa place au piéton. Vous le voyez, nous n'avons cessé d'agir au service d'une ville plus belle, plus agréable, et plus sûre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.



Michel LE FAOU

Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à l'Aménagement, l'Urbanisme,
L'Habitat, le logement et la Politique de la Ville



Jérôme MALESKI

Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la Démocratie Locale
et à la Participation Citoyenne

